



PLAN D'ACTION ET DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

DERNIÈRE MISE À JOUR : MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Mise en contexte.....	3
1. Accès et mise en valeur	6
1.1 Portrait – Diagnostic	7
1.2 Plan d'action.....	9
2. Qualité de l'eau.....	10
2.1 Portrait - Diagnostic.....	11
2.2 Plan d'action.....	13
3. Conservation des milieux naturels	14
3.1 Portrait - Diagnostic.....	15
3.2 Plan d'action.....	18
4. Gestion des rives du littoral et de la plaine inondable	18
4.1 Portrait - Diagnostic.....	20
4.2 Plan d'action.....	22
Conclusion	23
ANNEXE : FICHES TECHNIQUES	25

MISE EN CONTEXTE

Le Comité ZIP Les Deux Rives

Au Québec, on retrouve 12 comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP) le long du Saint-Laurent, entre la frontière ontarienne et le golfe du Saint-Laurent. L'organisme qui coordonne et représente ce réseau est Stratégies Saint-Laurent. Les Comités ZIP sont issus du Programme ZIP, qui a été mis en place en 1994, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Depuis 1994, le Programme ZIP se poursuit au fil des différentes phases du Plan d'action Saint-Laurent.

Le Comité ZIP Les Deux Rives est né de l'effort de la Corporation des Amis de la Vallée du Saint-Laurent et de plusieurs intervenants de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Incorporé depuis le 9 avril 1999, le Comité ZIP Les Deux Rives est un organisme de concertation qui a comme mission de réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent et son environnement au bénéfice des générations futures par :

- Des solutions concertées avec tous les intervenants du milieu et les citoyens
- Des actions concrètes de restauration de ses écosystèmes
- Des conseils avisés et de l'éducation auprès des décideurs.

Son territoire d'intervention se situe dans la portion de l'estuaire fluvial du fleuve Saint-Laurent. Au début de sa création et jusqu'en 2019, le Comité ZIP Les Deux Rives comprenait le territoire MRC de Trois-Rivières, des Chenaux, et de Bécancour. En 2020, son territoire s'est agrandi en incluant celui des MRC de Lotbinière et de Portneuf.

Le fonctionnement du comité ZIP les Deux Rives est rendu possible grâce aux efforts des membres de son conseil d'administration et de ses employés. Ceux-ci sont appuyés par des personnes ayant des intérêts similaires et qui se regroupent ponctuellement au sein de comité de concertation appelé à se prononcer sur les enjeux propres à la ZIP.

Membres du conseil d'administration :

- Louis Charest, président - Citoyen MRC de Bécancour
- Jean-Louis Belisle, vice-président - GROBEC

- Stéphane Bergeron, trésorier - MRC de Lotbinière
- Guy Gérin-Lajoie, secrétaire - Fédération des chasseurs et pêcheurs de la Mauricie
- Stéphane Campeau - Université du Québec à Trois-Rivières
- Jean-Pierre Bourassa - Île Saint-Quentin
- Patrick Bouillé – MRC de Portneuf
- Andoniaina Ranaivoson - Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Suzanne Rompré – Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Employés :

- Catherine Leclerc, directrice générale
- Sophie Lacoursière, coordonnatrice de projets
- Guillaume Delair, coordonnateur de projets
- Domenico Polsoni, chargé de projets
- Caroline Caron, chargée de projets

Le Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE)

Le PARE du Comité ZIP Les Deux Rives, est issu de processus de concertation des collectivités riveraines de son territoire d'intervention. Une première version a été réalisée suite aux consultations de 1999 à 2002. En 2011-2012, 10 ans plus tard, ce plan d'action a été mis à jour par le biais d'une nouvelle ronde de consultations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PARE, c'est plus d'une soixante de projets qui ont été réalisés par le Comité ZIP Les Deux Rives, en collaboration avec ses partenaires. Le suivi de la mise en œuvre du PARE est effectué chaque année par la mise à jour de ses fiches techniques. Les fiches techniques font états des différentes actions réalisées, leur localisation, les montants investis, les résultats obtenus, les partenaires, etc. Annexées à ce présent document, ces fiches sont regroupées selon 4 grandes thématiques.

Le nouveau PARE 2021-2026

En 2016, la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF) réunissant les MRC de Bécancour, Lotbinière, Trois-Rivières, des Chenaux et Portneuf a été officiellement mise sur pied par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune

et des Parcs. Coordonnée par le Comité ZIP Les Deux Rives, la TCREF a pour principal mandat d'élaborer un Plan de gestion intégrée régional (PGIR) s'appuyant sur les enjeux, les orientations et les priorités d'action identifiés par les collectivités de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent.

Afin de s'arrimer, au plan d'action de la TCREF, le Comité ZIP Les Deux Rives a effectué un travail visant à identifier les actions sur lesquelles il entend investir des efforts, en priorité, pour les cinq prochaines années. Le présent document fait donc office de la mise à jour du PARE, arrimé au PGIR de la TCREF. À l'instar du premier PARE, les portraits, diagnostics et plans d'action ont été regroupés dans les pages qui suivent selon les 4 grandes thématiques suivantes :

1. L'accès et la mise en valeur
2. La qualité de l'eau
3. La conservation des milieux naturels
4. La gestion des rives du littoral et de la plaine inondable.

1. ACCÈS ET MISE EN VALEUR

Le fleuve Saint-Laurent est un cours d'eau de grande envergure qui attire des utilisateurs diversifiés; pêcheurs, ornithologues, chasseurs, baigneurs, marins, croisiéristes, etc. Pour la thématique **Accès et mise en valeur**, le PGIR de la TCREF intègre un portrait-diagnostic ainsi qu'un plan d'action ayant pour objectif d'atteindre la vision suivante :

« En 2030, les municipalités riveraines du territoire de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent ont optimisé le potentiel du fleuve en offrant des accès et des infrastructures adaptées au milieu, qui limitent les impacts et qui ont été réalisés à l'aide de processus participatifs citoyens ».

Dans le cadre de cette thématique, le Plan d'action et de Réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Les Deux Rives s'intéresse particulièrement aux actions liées à la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs du Saint-Laurent, afin que les impacts environnementaux des activités récréotouristiques soient limités. Il s'intéresse également à la démocratisation de l'accès au Saint-Laurent, que ce soit par l'offre d'activités récréotouristiques, l'accès à des sites de baignade sécuritaires et la mise en valeur des accès publics tels les quais.

1.1 Portrait – Diagnostic

Dans le cadre des travaux de la TCREF, le portrait – diagnostic de la thématique : **Accès et mise en valeur** met en lumière certaines problématiques auxquelles s'adressent les actions prioritaires par le Comité ZIP Les Deux Rives (page 9).

Concernant l'accessibilité au fleuve, on y indique que près de 90 % des rives du territoire du Comité ZIP Les deux Rives sont sous une affectation du territoire agricole ou résidentiel. De fait, l'accès au Saint-Laurent est limité. Aussi, les accès existants, tels les quais, sont souvent peu entretenus et les installations existantes ne sont pas adaptées aux utilisateurs. Notamment :

Figure 1 : Installations pour la pêche au quai de Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour



- La capacité d'accueil de certaines rampes de mise à l'eau est limitée (stationnement);
- Certaines rampes de mises à l'eau sont difficilement accessibles en raison de l'ensablement et il est difficile d'obtenir les autorisations nécessaires pour les recreuser;
- Le quai de Sainte-Angèle-de-Laval est le seul sur le territoire qui offre des installations pour la pêche (évier, poubelles, toilettes, etc.).

Le manque de moyens des municipalités pour le maintien et le développement d'accès et d'aménagements sont l'une des causes majeures de cette problématique.

Le portrait-diagnostic de la TCREF met également en lumière le fait que dans certaines municipalités, l'information touristique concernant le fleuve est difficile à obtenir et que malgré la proximité du fleuve avec les municipalités du territoire, peu d'événements le mettent en valeur.

Afin de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au fleuve pour les générations futures, il est important d'investir des efforts dans l'organisation d'activités d'initiation aux activités récréotouristiques à des endroits et des moments stratégiques.

Concernant la baignade, il existe peu de lieux caractérisés et la fréquence de suivi n'est pas adéquate pour permettre d'évaluer de façon optimale la sécurité des sites (voir tableau 1).

Tableau 1 : Qualité de l'eau des plages pour la période 1999-2017

QUALITÉ DE L'EAU DES PLAGES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	COTE DE QUALITÉ	
RIVE NORD																					
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES																					
Plage de l'île Saint-Quentin																				B	
Parc du relais portuaire																					
MRC DES CHENAUX																					
Plage de Batiscan																				D	
MRC DES PORTNEUF																					
Deschambault, à l'est du quai																					
Les Écureuils, Donnacona, plage à l'est du quai																					
Neuville, à l'ouest de la marina																					
RIVE SUD																					
MRC DE BÉCANCOUR																					
Petite Floride à Bécancour																					
Plage de Deschailons-sur-Saint-Laurent																					
MRC DE LOTBINIÈRE																					
Domaine Joly à Lotbinière																					

Source : MDDELCC 2017 et Hébert, S. Évaluation de la qualité bactériologique des sites potentiels de baignade dans le fleuve Saint-Laurent, été 1999 à été 2009.

Concernant la diffusion de consignes environnementales sur l'utilisation des embarcations, seulement une marina sur le territoire adhère à un programme de classification environnementale. D'où l'intérêt d'investir des efforts en ce sens.

1.2 Plan d'action

ENJEU A : ACCÈS ET MISE EN VALEUR DU FLEUVE
Objectifs/Actions
BONIFIER LES ACCÈS AU FLEUVE Action 1. Identifier adéquatement, conserver, bonifier, et mettre en valeur les accès publics Action 2. Reconnaître l'importance des quais publics et promouvoir le développement d'un programme de réfection et de revitalisation de ces infrastructures.
DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS ET/OU ÉVÈNEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES DURABLES Action 3. Bonifier et mettre en valeur davantage l'offre d'activités nautiques non motorisées Action 4. Organiser des événements qui mettent en valeur les usages traditionnels, les pratiques culturelles et les éléments patrimoniaux liés au fleuve
DÉVELOPPER LA PRATIQUE DE LA BAIGNADE DE FAÇON SÉCURITAIRE Action 5. Dresser un portrait actualisé du potentiel de baignade dans le fleuve Action 6. Faire connaître les risques associés à la baignade (qualité de l'eau, marées, etc.).
DÉVELOPPER DES BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DES PERCÉES VISUELLES AU FLEUVE Action 7. Réaliser un guide des saines pratiques d'aménagement de percées visuelles (entretien, création)

2. QUALITÉ DE L'EAU

Le fleuve Saint-Laurent permet plusieurs usages diversifiés pour l'être humain (approvisionnement en eau, baignade, navigation commerciale et de plaisance, pêche, etc.) et pour les espèces aquatiques et riveraines (alimentation, reproduction, etc.).

Pour la thématique **Qualité de l'eau**, le PGIR de la TCREF intègre un portrait-diagnostic ainsi qu'un plan d'action ayant pour objectif d'atteindre la vision suivante :

« En 2030, la qualité de l'eau assure la santé des écosystèmes et permet les principaux usages, dont la baignade. »

Dans le cadre de cette thématique, le Plan d'action et de Réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Les Deux Rives s'intéresse particulièrement aux actions liées aux suivis de la qualité de l'eau et à la diffusion des données, à l'acquisition de connaissance concernant les sources de pollution, aux actions concrètes visant à réduire la pollution diffuse en milieu agricole et à sensibilisation des collectivités riveraines à la gestion optimale des eaux pluviales.

2.1 Portrait - Diagnostic

Dans le cadre des travaux de la TCREF, le portrait – diagnostic de la thématique : **Qualité de l'Eau** met en lumière certaines problématiques auxquelles s'adressent les actions prioritaires par le Comité ZIP Les Deux Rives (page 13).

Concernant le suivi de la qualité de l'eau, on y fait mention que les programmes et réseaux de suivi de la qualité de l'eau du fleuve, des tributaires, des effluents et des plages qui sont existants ne permettent pas toujours de mesurer les mêmes contaminants (physicochimiques, bactériologiques, toxiques et émergents), aux mêmes

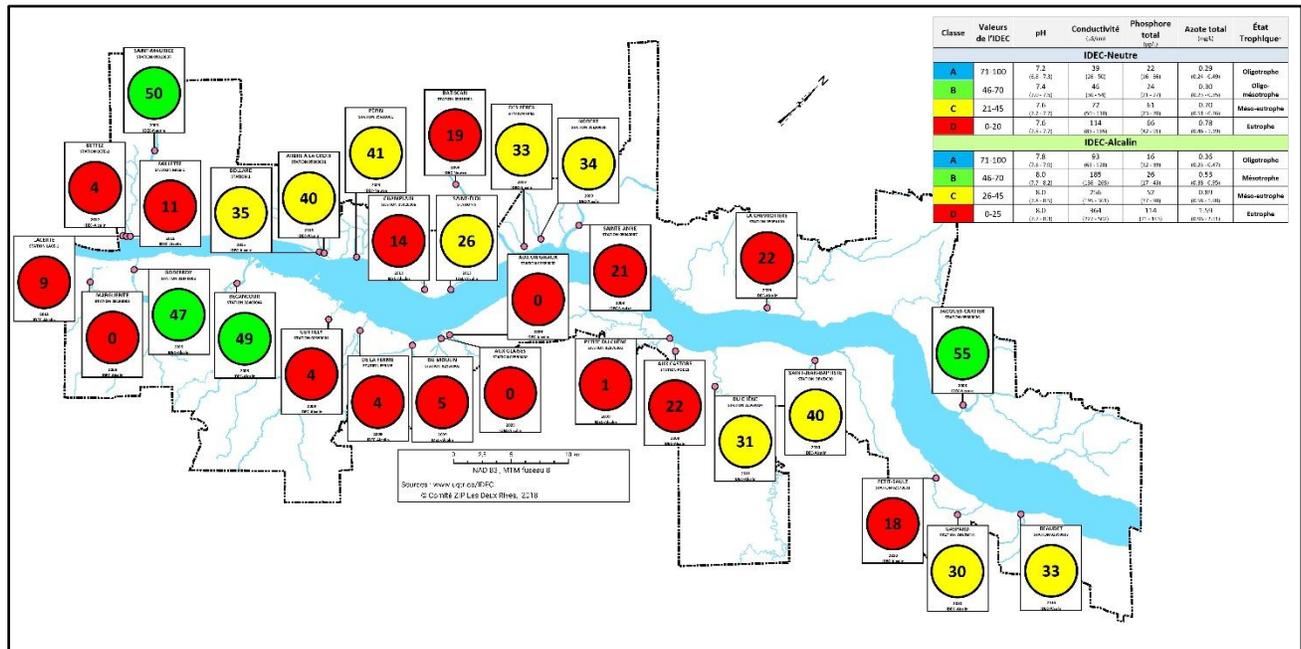


endroits, aux mêmes moments et durant les mêmes périodes. De fait, les données de qualité de l'eau du fleuve, des tributaires, des effluents et des plages qui sont obtenues à l'aide de ces programmes sont parfois difficiles à comparer et peuvent mener à des interprétations inadéquates vis-à-vis de la qualité réelle de l'eau. Aussi, dans l'optique de développer des accès aux rives et plages du territoire ainsi que les activités qui en découlent (baignade, canotage), les données ne permettent pas de connaître l'impact du secteur riverain et des tributaires sur la qualité de l'eau des masses d'eau à proximité des rives du fleuve.

Aussi, les données récoltées dans le cadre du Portrait-diagnostic de cette thématique indiquent une problématique de pollution diffuse en milieu agricole. En fait, on constate que pour l'ensemble des stations suivies par le *Réseau-Rivière* sur les tributaires du fleuve, les critères de qualité de l'eau pour le phosphore et la turbidité sont les plus fréquemment dépassés (57% et 64%).

Aussi, les résultats d'un suivi de l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) réalisé entre 2003 et 2015 indiquent que la majorité des tributaires du fleuve suivi étaient alors jugés eutrophes ou méso eutrophes, donc riche en nutriments (phosphore/azote).

Figure 2 : Cartographie des données de l'IDEC pour les principaux et petits tributaires du fleuve pour la période 2003-2015.



On y mentionne aussi que tous les OBV du territoire ont constaté des problématiques de bandes riveraines inadéquates sur les tributaires du Saint-Laurent, et la majorité (6/7 OBV), ont également constaté des pratiques culturelles inadéquates.

2.2 Plan d'action

ENJEU B : QUALITÉ DE L'EAU	
Objectifs/Actions	
AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES	
Action 1. Identifier les secteurs problématiques prioritaires concernant le déversement des eaux usées dans le fleuve et proposer des pistes de solutions	
AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES MUNICIPALES	
Action 6. Sensibiliser les autorités municipales à la gestion optimale des eaux pluviales	
IDENTIFIER LES ACTIONS PRIORITAIRES REQUISES POUR DIMINUER L'APPORT EN CONTAMINANTS AGRICOLES	
Action 2. Identifier les secteurs problématiques prioritaires concernant les apports en polluants agricoles et proposer des pistes de solutions	
MAINTENIR OU AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS EN AGROENVIRONNEMENT VISANT À RÉDUIRE L'APPORT EN CONTAMINANTS AGRICOLES	
Action 3. Poursuivre les efforts de réduction de la pollution diffuse en milieu agricole en commençant par les secteurs problématiques prioritaires	
ACQUÉRIR DES DONNÉES BACTÉRIOLOGIQUES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	
Action 4. Réaliser des suivis de la qualité de l'eau sur des sites riverains du fleuve Action 5. Sensibiliser les organismes subventionnaires à l'importance de financer du suivi après les interventions terrains	
ACCROÎTRE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU AUPRÈS DE LA POPULATION	
Action 7. Informer la population sur la qualité de l'eau du Saint-Laurent par des outils de communication et la tenue d'activités de sensibilisation	

3. CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Au Québec, plus de 80% de la population vit actuellement sur les rives du Saint-Laurent et de ses tributaires, ce qui engendre une pression importante sur les milieux naturels. La conservation des milieux naturels implique deux aspects primordiaux, soit la quantité de milieux à préserver, mais aussi la représentativité de chaque type de milieux naturels ciblés. Par milieux naturels, on fait référence aux milieux humides, aux boisés riverains, aux écosystèmes forestiers exceptionnels, à l'habitat du poisson ainsi que des espèces en situation précaire (menacées, susceptibles, vulnérables), etc.

Pour la thématique **Conservation des milieux naturels**, le PGIR de la TCREF intègre un portrait-diagnostic ainsi qu'un plan d'action ayant pour objectif d'atteindre la vision suivante :

« En 2030, la conservation des milieux naturels est reconnue et valorisée par la société, elle est financée et réglementée adéquatement et les sites qui sont accessibles, le sont dans une cohabitation harmonieuse et respectueuse de l'environnement ».

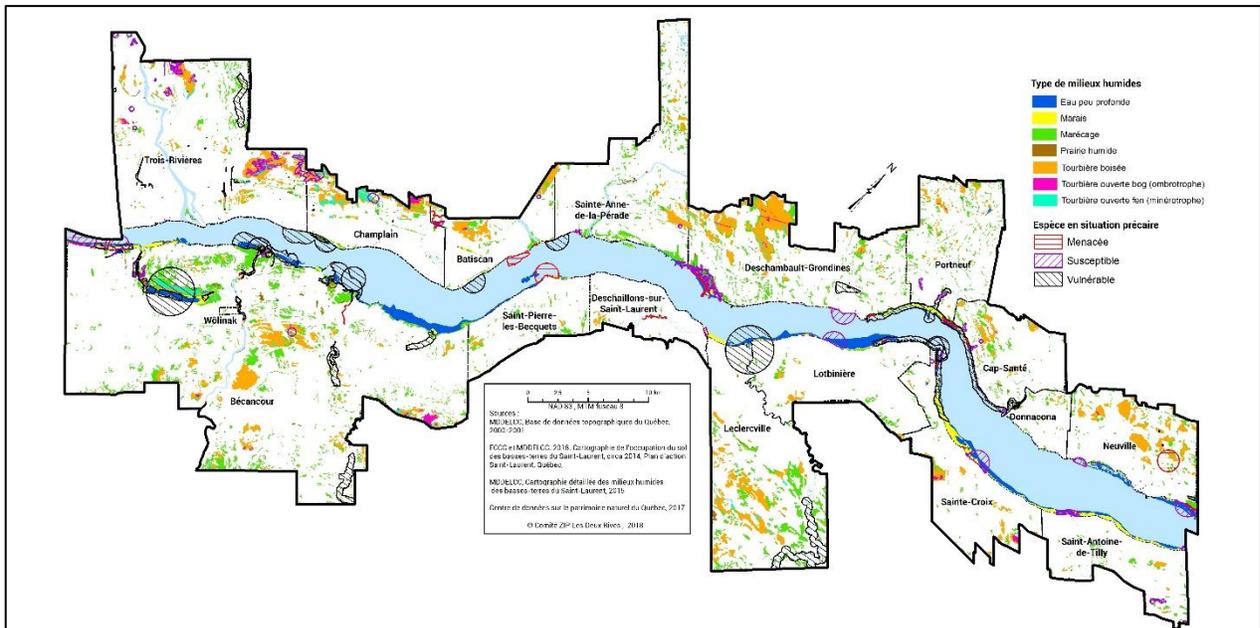
Dans le cadre de cette thématique, le Plan d'action et de Réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Les Deux Rives s'intéresse particulièrement à la restauration de milieux naturels dégradés et à l'augmentation de proportion de milieux naturels protégés. Aussi, le Comité ZIP cible des actions liées au respect des bandes riveraines, aux problématiques des plantes exotiques envahissantes, et au manque de documentation et sensibilisation à l'égard des milieux naturels.

3.1 Portrait - Diagnostic

Dans le cadre des travaux de la TCREF, le portrait – diagnostic de la thématique : **Conservation des milieux naturels** met en lumière certaines problématiques auxquelles s'adressent les actions prioritaires par le Comité ZIP Les Deux Rives (page 18).

Notamment, on y indique que bien que 238 km² du territoire (12 %) soit occupé par les milieux humides, très peu sont sous une affectation du territoire *Conservation*. Les principales affectations du territoire dans lesquelles se retrouvent les milieux humides prioritaires sont les affectations *agricoles* (28%), et *l'agroforestière* (20%). Plusieurs de ces milieux humides sont fréquentés par des espèces à statut précaire. Puisque la majorité des milieux humides se trouve dans une affection *agricole*, il est important de porter une attention particulière au respect des bandes riveraines.

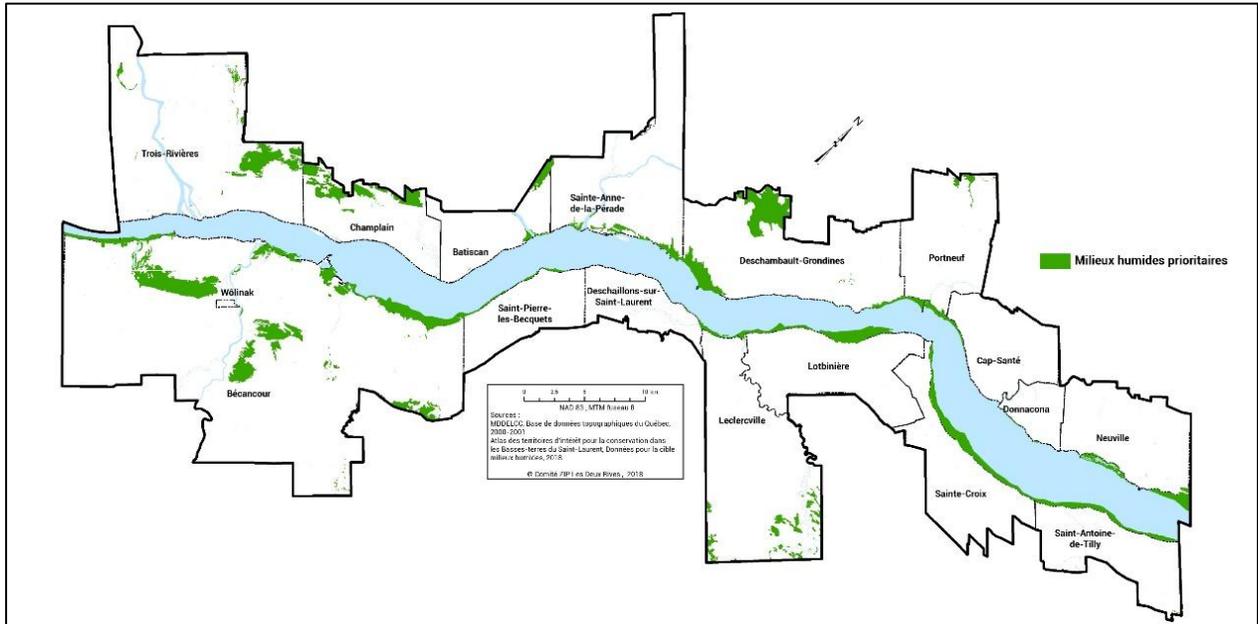
Figure 3 : Localisation des milieux humides et des espèces en situation précaire sur le territoire de la TCREF



L'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses-terres du Saint-Laurent identifie 104 km² des milieux humides considérés comme prioritaires à protéger, soit 40% des milieux humides du territoire (voir figure 4). Cet atlas est une démarche issue du plan d'action

Saint-Laurent dont l'objectif est de déterminer les sites où les besoins de conservation sont les plus criants. Ainsi, des complexes de milieux humides à conserver en priorité ont été identifiés sur le territoire de la TCREF.

Figure 4 : Localisation des milieux humides prioritaires sur le territoire de la TCREF



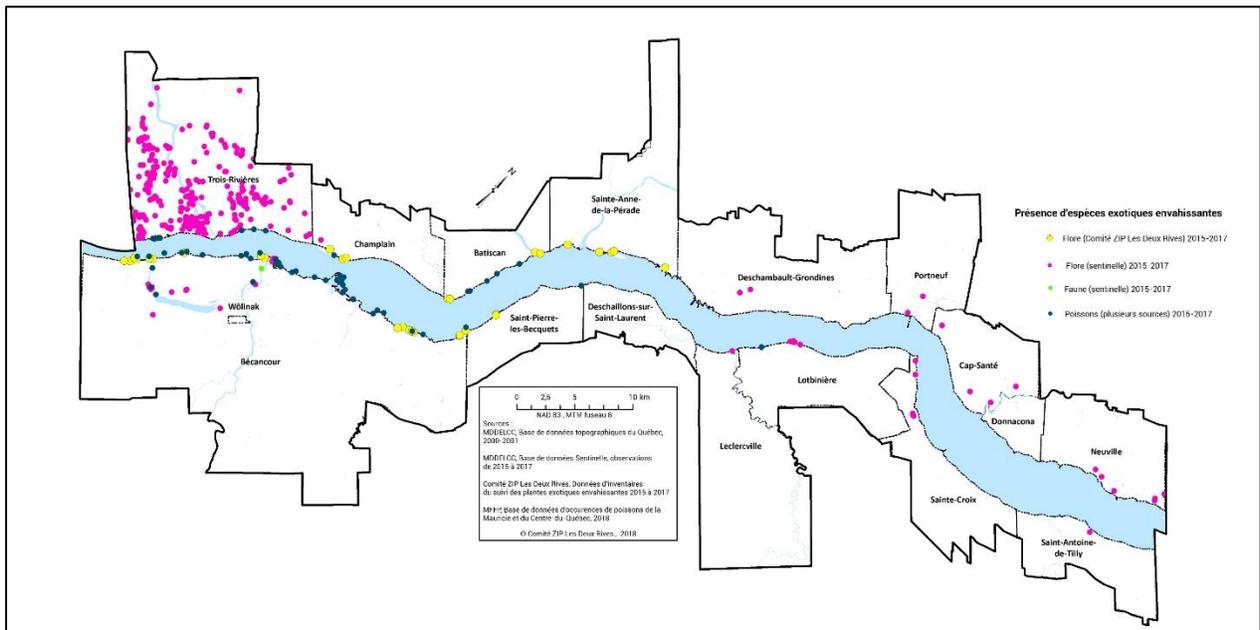
Également, il est important de souligner que 43% des rives du territoire sont de nature artificielle. Les milieux naturels riverains sont composés des zones d'eau profonde (16 % du territoire de la TCREF), ainsi que des milieux humides fluviaux et riverains. Les milieux riverains sont la partie du milieu terrestre adossé à un plan d'eau. Il s'agit de la zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les milieux riverains sont des habitats pour la faune et la flore. La végétation riveraine sert d'habitat de reproduction pour certaines espèces de poissons, en plus de fournir à la faune aquatique de la nourriture et des zones d'abri contre les prédateurs. De fait il est très important de sensibiliser les riverains au respect des bandes riveraines et à la végétalisation des rives du Saint-Laurent.

Enfin, concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE), le Portrait-diagnostic de la TCREF mentionne plusieurs observations permettant de localiser des plantes exotiques envahissantes à proximité de milieux humides. Aussi, on y indique que des individus de gobies à taches noires

et de tanches ont été retrouvés dans le fleuve dans les dernières années. Toutefois, il n'existe de pas de caractérisation exhaustive des EEE sur le territoire.

Les espèces exotiques envahissantes occupent une niche écologique qui était auparavant occupée par des espèces indigènes. Elles ont des impacts importants sur la biodiversité, l'économie, la santé et les loisirs. Ainsi, il est important de poser des gestes pour les contrôler, et aussi, sensibiliser et informer les collectivités qui peuvent avoir une incidence sur cette problématique.

Figure 5 : Observations d'espèces exotiques envahissantes entre 2015 et 2017 sur le territoire de la TCREF



3.2 Plan d'action

ENJEU C : CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS	
Objectifs/Actions	
CONSERVER DES MILIEUX HUMIDES PRIORITAIRES CIBLÉS DANS L'ATLAS DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT	
	Action 1. Identifier les milieux naturels qui pourraient faire l'objet d'une restauration ou de mesures de protection en se basant sur les différents outils de planification ou d'inventaire. Action 2. Sensibiliser et encourager la mobilisation des élus municipaux et propriétaires à la conservation des milieux naturels et aux espèces qui les fréquentent Action 6. Mettre en œuvre les actions de conservation et de restauration de milieux humides et hydriques ciblés dans les outils de planification du territoire
ACQUÉRIR DES DONNÉES SUR LES HABITATS D'IMPORTANCE POUR LES POISSONS	
	Action 2. Sensibiliser et encourager la mobilisation des élus municipaux et propriétaires à la conservation des milieux naturels et aux espèces qui les fréquentent Action 6. Mettre en œuvre les actions de conservation et de restauration de milieux hydriques ciblés dans les outils de planification du territoire
CONSERVER DES MILIEUX FORESTIERS PRIORITAIRES CIBLÉS DANS L'ATLAS DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT	
	Action 1. Identifier les milieux naturels qui pourraient faire l'objet d'une restauration ou de mesures de protection en se basant sur les différents outils de planification ou d'inventaire. Action 2. Sensibiliser et encourager la mobilisation des élus municipaux et propriétaires à la conservation des milieux naturels et aux espèces qui les fréquentent Action 6. Mettre en œuvre des actions de conservation et de restauration des milieux forestiers d'intérêt ciblés dans les outils de planification du territoire
CONSERVER DES FRICHES PRIORITAIRES CIBLÉES DANS L'ATLAS DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT	
	Action 1. Identifier les milieux naturels qui pourraient faire l'objet d'une restauration ou de mesures de protection en se basant sur les différents outils de planification ou d'inventaire. Action 2. Sensibiliser et encourager la mobilisation des élus municipaux et propriétaires à la conservation des milieux naturels et aux espèces qui les fréquentent Action 7. Mettre en œuvre des actions de conservation et de restauration des friches, à des fins de biodiversité, ciblées dans les outils de planification du territoire
CONTRÔLER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	
	Action 3. Acquérir des connaissances sur la présence et l'impact des espèces exotiques envahissantes sur les milieux naturels en ciblant les sites priorités dans les différents outils de planification Action 4. Contrôler et/ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes dans les milieux priorités dans les différents outils de planification

4. GESTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DE LA PLAINE INONDABLE

Véritable axe d'entrée vers le continent, le fleuve Saint-Laurent contribue grandement au développement économique, social et culturel du Québec. Depuis le début de la colonisation, la population québécoise s'est progressivement installée sur ses abords et aujourd'hui, c'est plus de 70% des citoyens de la province qui habitent la vallée du Saint-Laurent. Bien que le fleuve nous offre des richesses et attraits exceptionnels, les collectivités qui sont installées sur ses rives et dans sa plaine inondable doivent composer avec des risques d'inondations et d'érosion. Les événements de 2017 nous l'ont d'ailleurs rappelé, lorsque le Saint-Laurent sort de son lit, cela engendre beaucoup d'impacts socioéconomiques. À cela s'ajoutent les changements climatiques qui risquent de modifier les régimes hydrologiques du Saint-Laurent dans les années à venir. Aussi, les rives et la plaine inondable assurent plusieurs fonctions écologiques essentielles aux écosystèmes du territoire de la TCREF.

Pour la thématique **Gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable**, le PGIR de la TCREF intègre un portrait-diagnostic ainsi qu'un plan d'action ayant pour objectif d'atteindre la vision suivante :

« En 2030, les municipalités riveraines du territoire de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent ont un plan d'action pour la gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable qui permet de protéger les milieux naturels existants et d'adapter les milieux anthropiques aux zones inondables et aux changements climatiques. »

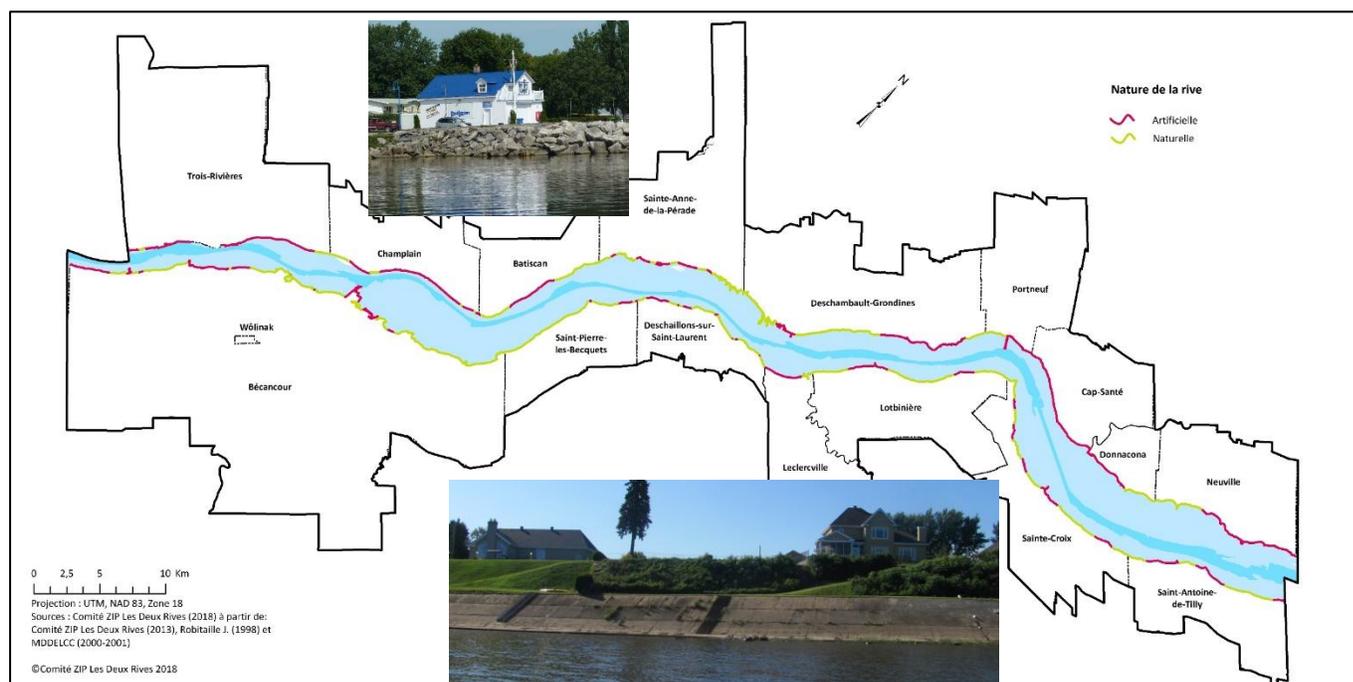
Dans le cadre de cette thématique, le Plan d'action et de Réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Les Deux Rives s'intéresse particulièrement aux actions liées à la renaturalisation des rives, à la caractérisation des rives et des zones inondables ainsi qu'à la planification du territoire de ces territoires. Enfin, le Comité ZIP s'intéresse également à la sensibilisation des collectivités riveraines à l'égard des contraintes et risques liés à ces territoires.

4.1 Portrait - Diagnostic

Dans le cadre des travaux de la TCREF, le portrait – diagnostic de la thématique : **Gestion des rives du littoral et de la plaine inondable** met en lumière certaines problématiques auxquelles s'adressent les actions prioritaires par le Comité ZIP Les Deux Rives (page 22).

Notamment, on y observe que, sur le territoire, 43 % des talus de rives sont artificiels. Les riverains voulant se protéger contre l'érosion, il y a beaucoup de talus en enrochement ou en muret.

Figure 6 : Artificialisation des talus de rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la TCREF



Aussi, les données recueillies dans le Portrait-diagnostic de la TCREF indiquent que 29% des rives de la TCREF sont développées (routes, stationnements, milieux bâtis). Vu ces constats, afin de conserver les milieux naturels, il est important de sensibiliser les riverains à la végétalisation des rives et d'initier des projets de renaturation.

On indique également des problématiques quant aux manques d'information sur les rives et les zones inondables. Notamment, sur le territoire, certaines zones ont été identifiées comme étant à risque d'érosion. Toutefois, une délimitation exhaustive de l'ensemble des rives à risque d'érosion n'a pas été réalisée. Aussi, certains ouvrages de stabilisation des rives sont en mauvais état, mais il n'existe pas de caractérisation uniforme et complète de cette problématique.

En ce qui a trait à la planification du territoire, 56% des rives sont dans une affectation du territoire vouée à la construction d'infrastructures (résidentielle, urbaine ou industrielle), et 34% sont dans un périmètre d'urbanisation. Aussi, seulement 9% des rives de la TCREF sont dans une affectation *Conservation*. Si l'on considère la zone inondable de récurrence 0-2 ans, on constate que 24% de ce territoire se trouve dans une affectation du territoire vouée à la construction d'infrastructures. De fait, afin de limiter la vulnérabilité des collectivités riveraines et de conserver les milieux naturels en rives et en zones inondables, il semble important pour le Comité ZIP de travailler avec le secteur municipal afin de revoir la planification du territoire de ces zones.

Enfin, les données recueillies dans le Portrait- diagnostic de la TCREF démontrent qu'il y a des bâtiments en rive, et qu'il y a des bâtiments dans les zones identifiées à risque d'érosion. Aussi, on peut observer que plusieurs concentrations de bâtiments se trouvent dans les zones inondables. Dans les milieux développés, les inondations peuvent engendrer des coûts énormes de plusieurs millions de dollars (routes et infrastructures endommagées, résidences sinistrées, etc.). Aussi, la majorité des municipalités de la TCREF n'ont pas de plans de mesure d'urgence et ne sont pas outillées pour faire face aux inondations. Vu les circonstances, il est important d'informer et sensibiliser les décideurs et citoyens sur les notions et réalités en rives et en zones inondables.

4.2 Plan d'action

ENJEU D : GESTION DES RIVES DU LITTORAL ET DE LA PLAINE INONDABLE
Objectifs/Actions
CARACTÉRISER LES RIVES DU FLEUVE Action 1. Caractériser les ouvrages de stabilisation des berges, leur état et leur pertinence en vue de proposer des pistes de solutions adaptées Action 7. Élaborer une méthode standardisée visant à évaluer la qualité des bandes riveraines et dresser le portrait de ces dernières
ACCROÎTRE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS À L'ÉROSION ET AUX INONDATIONS ET SUR LES MOYENS D'ADAPTATION POSSIBLES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS Action 2. Informer et sensibiliser les décideurs et citoyens sur les risques associés à l'occupation du territoire en rives et en zones inondables
RESTAURER DES MILIEUX NATURELS EN ZONE INONDABLE DU FLEUVE Action 4. Mettre en place des mesures de renaturation en rives et en zone inondable Action 6. Sensibiliser les citoyens et décideurs sur les services écologiques des milieux naturels en rives et des zones inondables
RESTAURER DES MILIEUX NATURELS EN RIVE DU FLEUVE Action 3. Accompagner les citoyens désirant stabiliser leurs rives afin de favoriser le respect de la réglementation municipale en vigueur et l'adoption de bonnes pratiques Action 4. Mettre en place des mesures de renaturation en rives et en zone inondable Action 5. Développer une expertise de stabilisation des rives du fleuve à l'aide de techniques respectueuses de l'environnement Action 6. Sensibiliser les citoyens et décideurs sur les services écologiques des milieux naturels en rives et des zones inondables

CONCLUSION

Un outil de planification

Les travaux d'arrimage du PARE et du PGIR permettront au Comité ZIP Les Deux Rives de s'appuyer, pour les cinq prochaines années, sur un outil de planification concerté qui reflète les priorités d'actions des collectivités de son territoire. Ainsi, dans l'objectif d'atteindre une saine Gestion intégrée du Saint-Laurent, c'est sur la base des priorités d'actions évoquées dans les sections ci-haut, que le Comité ZIP Les Deux Rives souhaite orienter ses travaux pour les années 2021-2026.

Le suivi et la mise à jour du PARE

Afin de connaître les actions effectuées dans le cadre du PARE, des fiches techniques sur chacune des actions seront réalisées et mises à jour annuellement. Par ailleurs, comme tout est évolutif, le PARE pourra, au cours de sa durée de vie, être modifié en fonction des nouveaux enjeux qui pourront se présenter.

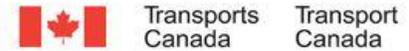
Des remerciements à nos partenaires

La mise en œuvre des actions portées par le Comité ZIP Les Deux Rives serait impossible sans la contribution de ses nombreux partenaires. Ceux-ci ont souvent proposé et financé des projets qui les tiennent à cœur, tandis que certains ont appuyé financièrement les projets élaborés par la ZIP Les Deux Rives. C'est pourquoi nous tenons à souligner l'apport de nos contributeurs des cinq dernières années.

À l'avenir, nous comptons sur nos partenaires traditionnels et sur tout autre personne et organisme ayant la même vision que celle de la ZIP les Deux Rives, soit : « Remettre le fleuve au monde ».

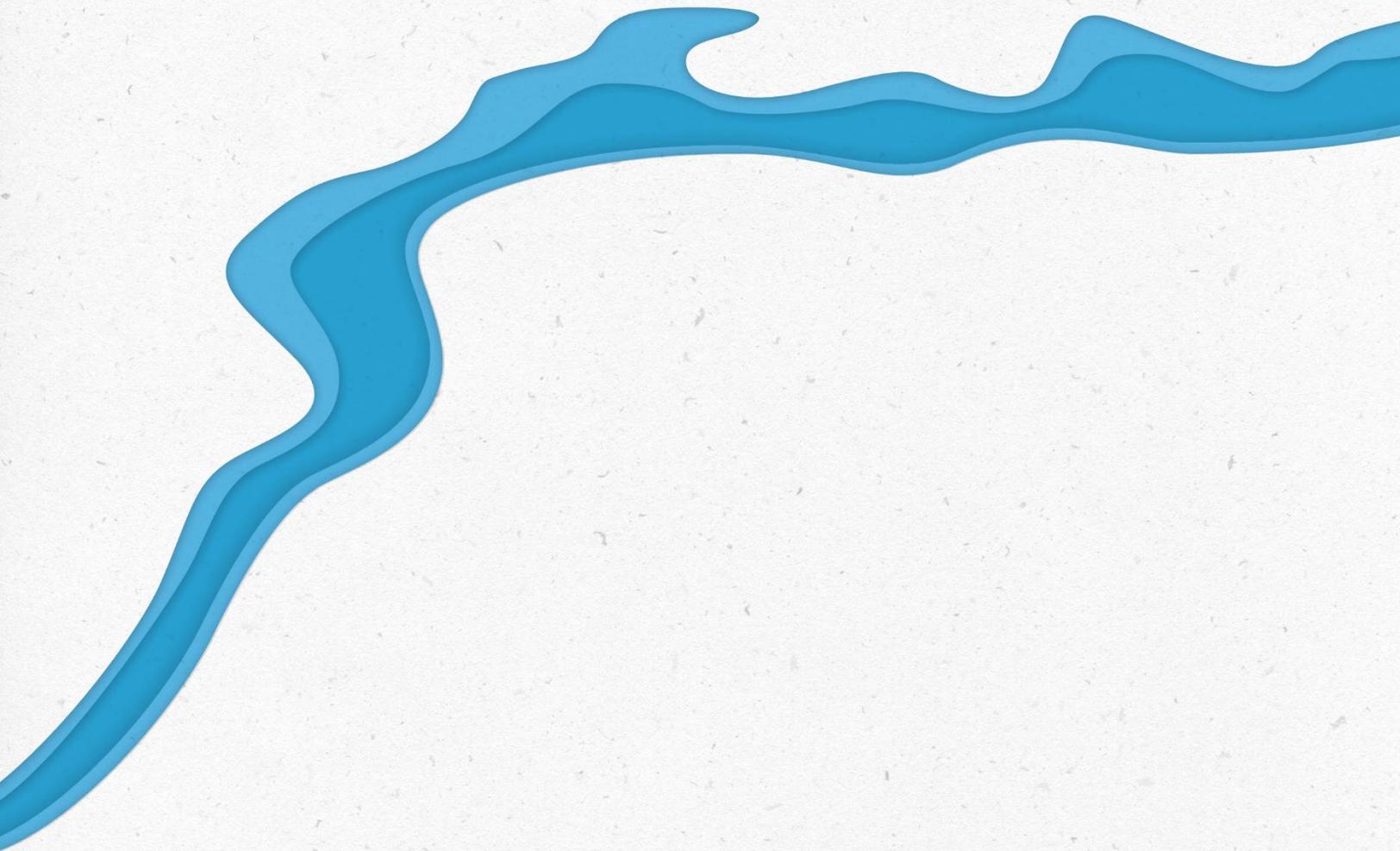
Partenaires

This project was undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



ANNEXE : FICHES TECHNIQUES

Numéro de fiche	Nom de la fiche	Thématique			
		Accès et mise en valeur	Qualité de l'eau	Conservation des milieux naturels	Gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable
1	Caractérisation des eaux riveraines du fleuve Saint-Laurent		1		
2	Contrôle du roseau commun dans les milieux humides d'intérêt pour les écosystèmes du Saint-Laurent dans la MRC de Bécancour			1	
3	Évaluation de la performance des différentes espèces d'arbustes implantées en bandes riveraines en fonction du format de la plantation et sensibilisation des producteurs agricoles au maintien des bandes riveraines		1		
4	Distribution annuelle d'arbres			1	
5	Plan d'intervention pour l'habitat du poisson à l'île Valdor			1	
6	Plan de conservation des habitats fauniques de la MRC de Lotbinière - ouest			1	
7	Pêche en herbe	1			
8	Portfolio de solutions écoresponsables de stabilisation de rives adaptées au fleuve Saint-Laurent dans la région de Portneuf				1
9	Mois de l'eau		1		
10	Plan d'intervention des bandes riveraines pour les petits cours d'eau agricoles qui se jettent directement dans le fleuve Saint-Laurent – Bécancour, secteur Gentilly		1		
11	Route bleue de l'estuaire fluvial - Plan de conservation et de mise en valeur	1			
12	Sensibilisation des résidents du secteur de l'île Montesson à Bécancour			1	
13	Sensibilisation des riverains aux habitats fauniques dans le secteur du marais Saint-Éloi			1	
14	Suivi des plantes exotiques envahissantes des milieux humides du fleuve Saint-Laurent			1	
15	Printemps pour le Saint-Laurent				1
16	Capsule Saint-Laurent - Lotbinière	1			
17	Contôle de la renouée du Japon - Île Saint-Quentin, Trois-Rivières			1	
18	Plantation d'espèces arbustives et arborescentes à l'île Montesson de Bécancour			1	
19	Plan de conservation des habitats fauniques riverains de la MRC de Portneuf- ouest			1	
20	Plan de conservation des habitats fauniques riverains de la MRC de Lotbinière- est			1	
21	Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes pour les milieux humides riverains du Saint-Laurent de la MRC des Chenaux			1	
22	Route bleue de l'estuaire fluvial : Développement et mise en valeur de parcours	1			
23	Végétalisation des rives - Bécancour				1
24	Capsule Saint-Laurent - Trois-Rivières	1			
25	Plan de conservation des habitats fauniques riverains de la MRC de Portneuf- est			1	
26	Les citoyens en action pour la protection de l'eau et des écosystèmes		1		
27	Contrôle des PEE dans les milieux d'intérêt à Bécancour - secteur Montesson			1	
28	Stratégie d'intervention poisson - MRC des Chenaux			1	
29	Route bleue de l'estuaire fluvial - Développement de parcours dans la MRC de Portneuf	1			
30	Sensibilisation des riverains aux habitats fauniques dans la municipalité de Lotbinière			1	
31	Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes pour les milieux humides riverains du Saint-Laurent à Trois-Rivières			1	
32	Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes pour les milieux humides riverains du Saint-Laurent dans la MRC de Portneuf			1	
33	Capsule Saint-Laurent - Bécancour	1			
34	Route bleue Lotbinière	1			
Total		8	5	18	3



COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES
3930, rue Louis-Pinard, bureau 206
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9
Tél. : 819 375-8699
www.zip2r.org